

homme ! Aussitôt débarqués les coquins ont pris le galop. tout ce que j'ai pu faire c'est de ne pas perdre entièrement leurs traces.

— Alors vous savez où il est ? s'écria Tranquille.

Jean le Brun fit un signe de tête affirmatif.

— Je peux dire que si je l'ai su, ce n'a pas été sans peine, continua-t-il, je les perdus de vue au bout du petit Pré-aux-Clores et je ne fis pas beaucoup d'efforts pour les rejoindre, parce que j'avais l'idée qu'ils se rendaient tout droit à l'hôtel de la Marche. Il était environ minuit quand j'arrivai au château.

— Mais le diable s'en mêlait, voyez-vous bien, brave homme, reprit Jean le Brun. A l'hôtel, on n'avait vu ni Vincent Tarquin, ni son prisonnier, ni madame Blanche.— Seulement, voici autre chose ! le soldat Raoul était venu quérir maître Annibal Cola, barbier étuviste, abstracteur de quintessence, empoisonneur de rats et médecin d'hommes, pour un malade qui n'était autre que maître Vincent lui-même. J'avais fait fausse route, mais je me remis aussitôt en quête.

Il n'y a pas plus d'une heure de cela, je vins en rôdant, jusqu'à l'auberge du père Pavot que je trouvai fermée comme une maison forte avec des sentinelles au-devant du seuil, je fis le tour et c'est là que je vis bon...

— Que faites-vous, jeune homme ? demanda Tranquille qui suait à grosses gouttes.

— Connaissez-vous Miretto ? dit Jean le Brun.

— Non, jeune homme, non, je ne connais pas Miretto.

— Tant pis pour vous, brave homme ! Miretto a pour mère l'aubergiste de la Pie au quartier des Halles, qui est la femme de maître Pavot, aubergiste, hors des murs. Miretto, que vous ne connaissez pas va être notre providence, sans elle, vous ne me verriez pas si gaillard ! car du diable, si je saurais comment servir mon frère Jean le Blond !

— Ecoutez ! interrompit Tranquille dont la détresse devenait visible, expliquez-vous autrement au nom de Dieu ! car vous me faites mourir !

Jean le Brun le regarda tout surpris.

— Il me semble pourtant, répliqua-t-il, que je ne parle pas par énigmes... mais si vous voulez tout savoir d'un seul coup, brave homme, je vais tout vous dire : Je connais l'auberge du père Pavot, pour l'avoir peut-être un peu trop fréquentée. Derrière la salle où l'on boit, il y a trois chambres, j'ai vu que les trois chambres étaient éclairées, et je me suis hissé sur mes poignets pour regarder ce qu'il y avait dedans.

J'ai vu dans la première, maître Vincent, aux mains de son respectable parent, maître Annibal Cola ; maître Annibal pensait le bras de maître Vincent, lequel tordait la bouche comme un homme qui renie Dieu savamment et par habitude.

Dans la seconde enambre, j'ai vu la Petite Miretto dont je vous parlais tout à l'heure avec un innocent qui a nom Simonot et que je compte rouer de coups à la prochaine occasion, pour des causes qui me sont particulières. Dans la troisième chambre enfin j'ai vu mon frère Jean le Blond couché sur un bon lit, la figure un peu pâle, mais dormant comme un bienheureux.

Tranquille joignit les mains pendant que deux larmes roulaient le long de ses joues, puis, sans mot dire, il prit sa course à longues enjambées dans la direction de l'auberge du père Pavot. Jean le Brun courut après lui et l'arrêta par la manche.

— Où allez-vous donc, bonhomme, s'écria-t-il en riant ? si je suis ici, bavardant comme je fais, c'est que nous avons le temps... Vous n'êtes pas au bout et j'ai encore bien des choses à vous dire.

Pendant que j'étais à me demander comme je m'y prendrais pour attirer l'attention de Mirette sans éveiller les soupçons de ce grand idiot de garçon d'auberge, Tarchino s'est mis tout à coup à pousser des cris furieux : il paraît que son cousin Annibal Cola n'a pas la main légère. Je suis retourné à la première fenêtre et j'ai vu Tarchino l'écume à la bouche, qui s'était levé debout sur son lit et que les aides du charlatan avaient bien de la peine à contenir. Il étouffait, il demandait de l'air. On a ouvert la croisée et j'ai pu entendre alors tout ce qui se disait à l'intérieur.

— Que le diable mette seulement sous ma main ce misérable Jean Roland, hurlait Tarquin avec frénésie, je lui crèverai les deux yeux, je lui arracherai les entrailles et je ferai rougir au feu ma dague pour la lui plonger dans le cœur !

— Qui est ce Jean Roland ? demanda Tranquille.

— C'est moi, répondit l'ancien page, mais ne faites pas attention... maître Tarquin a la fièvre chaude et c'est bien le moins qu'il se fâche un petit peu contre celui qui l'a rendu manchot. Quelque chose de pire, c'est qu'il disait, quand il était las de vomir ses invectives contre moi. « Du moins je tiens l'autre ! Personne ne pourra me l'arracher, et celui-là paiera pour tous ! »

— Et vous dites que nous avons le temps ! s'écria Tranquille, dont les cheveux se dressaient sur sa tête, ce Vincent Tarquin est un tigre qui va dévorer mon pauvre seigneur !

(A CONTINUER.)

COMMENCÉ LE 2 JANVIER 1880—(No. 2).

Dans le numéro du 22 courant, ce journal commencera la publication d'un roman historique canadien, intitulé : LE GRAND VAINCU. Il est rempli d'intérêt.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

AVIS AU PUBLIC.—La société existant entre MM. Houle, Dussault et Morneau, et désignée par « HOULE & CIE. », ayant été dissoute de consentement mutuel, la publication du journal le « Feuilleton Illustré » se continuera sous les nom et raison de « MORNEAU & CIE. »

Les messieurs plus haut nommés ayant cédé la propriété du « Feuilleton Illustré » ainsi que toutes les créances dues ou à échoir à MM. Morneau & Cie., ces derniers prient les personnes endettées au « Feuilleton Illustré » de bien vouloir régler immédiatement.

« LE FEUILLETON ILLUSTRÉ »

PARAIT TOUS LES JEUDIS.

ABONNEMENT:—Un an.....	\$1.00
do Six mois.....	0.50
do Trois mois.....	0.25
Le Numéro.....	0.02

Dans tous les cas strictement payable d'avance.

AUX AGENTS.—A ceux qui voudront bien se charger de la vente de notre journal, nous leur vendrons 16 centins la douzaine, payable à la fin de chaque mois, et 20 par cent pour chaque abonnement que l'on nous fera parvenir. Aussitôt après réception du montant de l'abonnement, nous enverrons le journal et le reçu.

Ces conditions sont invariables.

Toute correspondance doit être adressée comme suit : « Feu illostré, Boite 1086 B. P. »

MORNEAU & CIE., Propriétaires,

60, RUE ST. GABRIEL, MONTREAL